

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2024 (sur la base des données 2023)

*Document extrait de la notice règlementaire*

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	7,6	31	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,4	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	4,1	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>71</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>84</b>		<b>100</b>

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.